

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC ZHM-SYNT

Révision: 02.02.2026

Code du produit: 30509

Page 1 de 20

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

HIGHTEC ZHM-SYNT

UFI: JEX7-TV8P-Y00P-X8UF

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Centrale hydraulique à moteur (Central Hydraulic Motor)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: ROWE Mineralölwerk GmbH
Rue: Langgewann 101
Lieu: D-67547 Worms
Téléphone: +49 (0)6241 5906-0 Téléfax: +49 (0)6241 5906-999
E-mail: info@rowe-oil.com
Interlocuteur: Product Compliance
E-mail: sdb@rowe-oil.com
Internet: www.rowe-oil.com
Service responsable: Emergency CONTACT (24-Hour-Number): GBK GmbH +49 (0)6132-84463

1.4. Numéro d'appel d'urgence: numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Acute Tox. 4; H332
Aquatic Chronic 3; H412

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

dimère du 1-décène, hydrogéné

Mention Attention

d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

H332 Nocif par inhalation.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans procéder à l'élimination conformément aux dispositions locales.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC ZHM-SYNT

Révision: 02.02.2026

Code du produit: 30509

Page 2 de 20

Étiquetage particulier

EUH208

Contient Acide 3- (diisobutoxy-thiophosphorylsulfanyl) -2-méthyl-propionique, Masse de réaction de 1H-Benzotriazole-1-méthanamine, N,N-bis(2-éthylhexyl)-6-méthyl- et 2H-Benzotriazole-2-méthanamine, N,N-bis(2-éthylhexyl)-5-méthyl- et N,N-bis(2-éthylhexyl)-4-méthyl-1H-benzotriazole-1-méthylamine et 2H-benzotriazole-2-méthanamine, N,N-bis(2-éthylhexyl)-4-méthyl- et N, N-bis(2-éthylhexyl)-5-méthyl-1H-benzotriazole-1-méthylamine (international CAS 80595-74 -0/80584-90-3). Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges**

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC ZHM-SYNT

Révision: 02.02.2026

Code du produit: 30509

Page 3 de 20

Composants pertinents

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
68649-11-6	dimère du 1-décène, hydrogéné			30 - < 60 %
	500-228-5		01-2119493069-28	
	Acute Tox. 4, Asp. Tox. 1; H332 H304			
64742-54-7	Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités; huile de base - non spécifiée (Note L)			15 - < 30 %
	265-157-1	649-467-00-8	01-2119484627-25	
	Asp. Tox. 1; H304			
63150-07-2	Acide 2-propénoïque, 2-méthyl-, esters d'alkyle en C10-20, polymères avec le méthacrylate de méthyle			5 - < 15 %
	Eye Irrit. 2; H319			
72623-86-0	Huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30 base huile neutre, hydrotraitement; huile de base - non spécifiée (Note L)			2,5 - < 5 %
	276-737-9	649-482-00-X	01-2119474878-16	
	Asp. Tox. 1; H304			
64742-55-8	Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités; huile de base - non spécifiée (Note L)			1 - < 2,5 %
	265-158-7	649-468-00-3	01-2119487077-29	
	Asp. Tox. 1; H304			
72623-87-1	Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement; huile de base - non spécifiée (Note L)			1 - < 2,5 %
	276-738-4	649-483-00-5	01-2119474889-13	
	Asp. Tox. 1; H304			
128-39-2	2,6-di-tert-butylphénol			0,1 - < 0,3 %
	204-884-0		01-2119490822-33	
	Skin Irrit. 2, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H315 H400 H410			
268567-32-4	Acide 3- (diisobutoxy-thiophosphorylsulfanyl) -2-méthyl-propionique			0,1 - < 0,3 %
	434-070-2		01-2119658068-31	
	Eye Dam. 1, Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 3; H318 H317 H412			
	Masse de réaction de 1H-Benzotriazole-1-méthanamine, N,N-bis(2-éthylhexyl)-6-méthyl- et 2H-Benzotriazole-2-méthanamine, N,N-bis(2-éthylhexyl)-5-méthyl- et N,N-bis(2-éthylhexyl)-4-méthyl-1H-benzotriazole-1-méthylamine et 2H-benzotriazole-2-méthanamine, N,N-bis(2-éthylhexyl)-4-méthyl- et N, N-bis(2-éthylhexyl)-5-méthyl-1H-benzotriazole-1-méthylamine (international CAS 80595-74-0/80584-90-3)			0,1 - < 0,3 %
	939-700-4		01-2119982395-25	
	Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1B, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 2; H315 H317 H400 H411			
68478-81-9	Produits de réaction d'acides gras, C16-18, C18 insatd. avec amines, fraction polyéthylène poly-, triéthylène tétramine et 3- (C9-C15, C12 riche, alc-1-ényl) dihydro-2,5-furandione			0,1 - < 0,3 %
	947-263-6		01-2120761103-66	
	Repr. 2, Skin Irrit. 2, Aquatic Chronic 4; H361fd H315 H413			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC ZHM-SYNT

Révision: 02.02.2026

Code du produit: 30509

Page 4 de 20

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
68649-11-6	500-228-5	dimère du 1-décène, hydrogéné	30 - < 60 %
		par inhalation: CL50 = 1,17 mg/l (poussières ou brouillards); par voie orale: DL50 = > 5000 mg/kg	
64742-54-7	265-157-1	Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités; huile de base - non spécifiée (Note L)	15 - < 30 %
		dermique: DL50 = > 5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 5000 mg/kg	
72623-86-0	276-737-9	Huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30 base huile neutre, hydrotraitement; huile de base - non spécifiée (Note L)	2,5 - < 5 %
		par inhalation: CL50 = 5,53 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = > 5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 5000 mg/kg	
64742-55-8	265-158-7	Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités; huile de base - non spécifiée (Note L)	1 - < 2,5 %
		dermique: DL50 = > 5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 5000 mg/kg	
72623-87-1	276-738-4	Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement; huile de base - non spécifiée (Note L)	1 - < 2,5 %
		dermique: DL50 = > 5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 5000 mg/kg	
128-39-2	204-884-0	2,6-di-tert-butylphénol	0,1 - < 0,3 %
		par voie orale: DL50 = > 5000 mg/kg Aquatic Acute 1; H400: M=1 Aquatic Chronic 1; H410: M=1	
939-700-4		Masse de réaction de 1H-Benzotriazole-1-méthanamine, N,N-bis(2-éthylhexyl)-6-méthyl- et 2H-Benzotriazole-2-méthanamine, N,N-bis(2-éthylhexyl)-5-méthyl- et N,N-bis(2-éthylhexyl)-4-méthyl-1H-benzotriazole-1-méthylamine et 2H-benzotriazole-2-méthanamine, N,N-bis(2-éthylhexyl)-4-méthyl- et N,N-bis(2-éthylhexyl)-5-méthyl-1H-benzotriazole-1-méthylamine (international CAS 80595-74-0/80584-90-3)	0,1 - < 0,3 %
		par voie orale: DL50 = 3313 mg/kg Aquatic Acute 1; H400: M=1	

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Indications générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas de symptômes respiratoires: Appeler un médecin.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologue.

Après ingestion

En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

HIGHTEC ZHM-SYNT

Révision: 02.02.2026

Code du produit: 30509

Page 5 de 20

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Jet d'eau pulvérisée. Mousse. Dioxyde de carbone (CO₂).
Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Combustible. Non inflammable.
En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO₂),
Produits de pyrolyse, toxique.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Combinaison complète de protection.

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Eloigner toute source d'ignition. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Pour les non-secouristes

Assurer une aération suffisante. Utiliser un équipement de protection personnel. Evacuer les personnes en lieu sûr.

Pour les secouristes

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Pour la rétention**

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). Colmater les bouches de canalisations. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

Pour le nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Autres informations

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7
Protection individuelle: voir rubrique 8
Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Utiliser un équipement de protection personnel.

HIGHTEC ZHM-SYNT

Révision: 02.02.2026

Code du produit: 30509

Page 6 de 20

Préventions des incendies et explosion

Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conservier les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Stocker dans un endroit sec.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Comburant, Agent réducteur, Acide fort, Base forte.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conservier à l'écart de la chaleur.
température maximale de stockage: 80 °C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Centrale hydraulique à moteur (Central Hydraulic Motor)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle
8.1. Paramètres de contrôle
Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
-	Hydrocarbures benzéniques en C9-C12 (vapeurs)	-	150		VME (8 h)	
-	Hydrocarbures en C6-C12 (ensemble des, vapeurs)	-	1000		VME (8 h)	
		-	1500		VLE (15 min)	

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC ZHM-SYNT

Révision: 02.02.2026

Code du produit: 30509

Page 7 de 20

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation			
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur
64742-54-7	Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités; huile de base - non spécifiée (Note L)			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	5,58 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	0,97 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	2,73 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	local	1,19 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	0,74 mg/kg p.c./jour
72623-86-0	Huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30 base huile neutre, hydrotraitement; huile de base - non spécifiée (Note L)			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	2,73 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	5,58 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	0,97 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	0,74 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	0,74 mg/kg p.c./jour
64742-55-8	Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités; huile de base - non spécifiée (Note L)			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	2,73 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	5,58 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	0,97 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	local	1,19 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	0,74 mg/kg p.c./jour
72623-87-1	Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement; huile de base - non spécifiée (Note L)			
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	0,97 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	2,73 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	5,58 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	0,74 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	local	1,19 mg/m³
128-39-2	2,6-di-tert-butylphénol			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	70,61 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	11,25 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	20,9 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	6,75 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	6,75 mg/kg p.c./jour
268567-32-4	Acide 3- (diisobutoxy-thiophosphorylsulfanyl) -2-méthyl-propionique			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	4,4 mg/m³
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	systémique	4,4 mg/m³

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC ZHM-SYNT

Révision: 02.02.2026

Code du produit: 30509

Page 8 de 20

Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	1,25 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	1,1 mg/m³
Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	systémique	1,1 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	0,6 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	0,6 mg/kg p.c./jour
Masse de réaction de 1H-Benzotriazole-1-méthanamine, N,N-bis(2-éthylhexyl)-6-méthyl- et 2H-Benzotriazole-2-méthanamine, N,N-bis(2-éthylhexyl)-5-méthyl- et N,N-bis(2-éthylhexyl)-4-méthyl-1H-benzotriazole-1-méthylamine et 2H-benzotriazole-2-méthanamine, N,N-bis(2-éthylhexyl)-4-méthyl- et N, N-bis(2-éthylhexyl)-5-méthyl-1H-benzotriazole-1-méthylamine (international CAS 80595-74-0/80584-90-3)			
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	1,3 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	0,4 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	0,3 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	0,2 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	0,2 mg/kg p.c./jour
68478-81-9 Produits de réaction d'acides gras, C16-18, C18 insatd. avec amines, fraction polyéthylènepoly-, triéthylènetétramine et 3- (C9-C15, C12 riche, alc-1-ényl) dihydro-2,5-furandione			
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	3,72 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	1,04 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	1,1 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	0,625 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	0,625 mg/kg p.c./jour

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC ZHM-SYNT

Révision: 02.02.2026

Code du produit: 30509

Page 9 de 20

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
Milieu environnemental		
64742-54-7	Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités; huile de base - non spécifiée (Note L)	
	Intoxication secondaire	9,33 mg/kg
72623-86-0	Huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30 base huile neutre, hydrotraitement; huile de base - non spécifiée (Note L)	
	Intoxication secondaire	9,33 mg/kg
64742-55-8	Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités; huile de base - non spécifiée (Note L)	
	Intoxication secondaire	9,33 mg/kg
72623-87-1	Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement; huile de base - non spécifiée (Note L)	
	Intoxication secondaire	9,33 mg/kg
128-39-2	2,6-di-tert-butylphénol	
	Eau douce	0,001 mg/l
	Eau douce (rejets discontinus)	0,004 mg/l
	Eau de mer	0 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,317 mg/kg
	Sédiment marin	0,032 mg/kg
	Intoxication secondaire	60 mg/kg
	Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	10 mg/l
	Sol	0,697 mg/kg
268567-32-4	Acide 3- (diisobutoxy-thiophosphorylsulfanyl) -2-méthyl-propionique	
	Eau douce	0,036 mg/l
	Eau douce (rejets discontinus)	0,38 mg/l
	Eau de mer	0,004 mg/l
	Sédiment d'eau douce	1,42 mg/kg
	Sédiment marin	0,142 mg/kg
	Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	10 mg/l
	Sol	0,496 mg/kg
	Masse de réaction de 1H-Benzotriazole-1-méthanamine, N,N-bis(2-éthylhexyl)-6-méthyl- et 2H-Benzotriazole-2-méthanamine, N,N-bis(2-éthylhexyl)-5-méthyl- et N,N-bis(2-éthylhexyl)-4-méthyl-1H-benzotriazole-1-méthylamine et 2H-benzotriazole-2-méthanamine, N,N-bis(2-éthylhexyl)-4-méthyl- et N, N-bis(2-éthylhexyl)-5-méthyl-1H-benzotriazole-1-méthylamine (international CAS 80595-74-0/80584-90-3)	
	Eau douce	0,001 mg/l
	Eau douce (rejets discontinus)	0,01 mg/l
	Eau de mer	0 mg/l
	Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	0,69 mg/l
68478-81-9	Produits de réaction d'acides gras, C16-18, C18 insatd. avec amines, fraction polyéthylène-poly-, triéthylène-tétramine et 3- (C9-C15, C12 riche, alc-1-ényl) dihydro-2,5-furandione	
	Eau douce	0,496 mg/l
	Eau douce (rejets discontinus)	4,96 mg/l
	Eau de mer	0,05 mg/l
	Sédiment d'eau douce	3772830,55 mg/kg
	Sédiment marin	377283,06 mg/kg
	Intoxication secondaire	5 mg/kg

HIGHTEC ZHM-SYNT

Révision: 02.02.2026

Code du produit: 30509

Page 10 de 20

Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	100 mg/l
Sol	3935351,65 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition



Contrôles techniques appropriés

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Porter un équipement de protection des yeux/du visage. (EN 166)

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués (EN ISO 374)

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

Protection contre les risques thermiques

Aucune information disponible.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide
Couleur:	vert
Odeur:	caractéristique
Seuil olfactif:	non déterminé

Point de fusion/point de congélation:	non déterminé	Testé selon la méthode
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	non déterminé	
Inflammabilité:	Difficilement combustible.	
Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé	
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé	
Point d'éclair:	> 100 °C	ISO 2592
Température d'auto-inflammation:	non déterminé	
Température de décomposition:	non déterminé	
pH-Valeur:	non applicable	
Viscosité cinématique: (à 40 °C)	~ 22 mm²/s	ASTM D 7042

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC ZHM-SYNT

Révision: 02.02.2026

Code du produit: 30509

Page 11 de 20

Hydrosolubilité: (à 20 °C)	pratiquement insoluble
Solubilité dans d'autres solvants Solubles dans les hydrocarbures (pétrole.)	
Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé
Pression de vapeur: (à 20 °C)	<0,1 hPa calculé.
Densité (à 15 °C):	~ 0,826 g/cm³ ASTM D 7042
Densité de vapeur relative:	non déterminé
Caractéristiques des particules:	négligeable

9.2. Autres informations

Autres caractéristiques de sécurité

Point d'écoulement: ~ -51 °C DIN EN ISO 3016

Information supplémentaire

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

aucune

10.5. Matières incompatibles

Comburant, Agent réducteur, Acide fort, Base forte.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO2), Produits de pyrolyse, toxique.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Nocif par inhalation.

ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC ZHM-SYNT

Révision: 02.02.2026

Code du produit: 30509

Page 12 de 20

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
68649-11-6	dimère du 1-décène, hydrogéné				
	orale	DL50 > 5000 mg/kg	Rat	ECHA	OECD Guideline 401
	inhalation (4 h) poussières/brouillard	CL50 1,17 mg/l	Rat	ECHA	
64742-54-7	Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités; huile de base - non spécifiée (Note L)				
	orale	DL50 > 5000 mg/kg	Rat	REACH Dossier	OCDE 401
	cutanée	DL50 > 5000 mg/kg	Lapin	REACH Dossier	OCDE 402
72623-86-0	Huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30 base huile neutre, hydrotraitement; huile de base - non spécifiée (Note L)				
	orale	DL50 > 5000 mg/kg	Rat	REACH Dossier	OCDE 401
	cutanée	DL50 > 5000 mg/kg	Lapin	REACH Dossier	OCDE 402
	inhalation (4 h) poussières/brouillard	CL50 5,53 mg/l	Lapin	echa readacross	OECD
64742-55-8	Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités; huile de base - non spécifiée (Note L)				
	orale	DL50 > 5000 mg/kg	Rat	REACH Dossier	OCDE 401
	cutanée	DL50 > 5000 mg/kg	Lapin	REACH Dossier	OCDE 402
72623-87-1	Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement; huile de base - non spécifiée (Note L)				
	orale	DL50 > 5000 mg/kg	Rat	ECHA Dossier	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 > 5000 mg/kg	Lapin	ECHA Dossier)	OECD Guideline 402
128-39-2	2,6-di-tert-butylphénol				
	orale	DL50 > 5000 mg/kg	Rat	ECHA	OECD Guideline 401
	Masse de réaction de 1H-Benzotriazole-1-méthanamine, N,N-bis(2-éthylhexyl)-6-méthyl- et 2H-Benzotriazole-2-méthanamine, N,N-bis(2-éthylhexyl)-5-méthyl- et N,N-bis(2-éthylhexyl)-4-méthyl-1H-benzotriazole-1-méthylamine et 2H-benzotriazole-2-méthanamine, N,N-bis(2-éthylhexyl)-4-méthyl- et N, N-bis(2-éthylhexyl)-5-méthyl-1H-benzotriazole-1-méthylamine (international CAS 80595-74-0/80584-90-3)				
	orale	DL50 3313 mg/kg	Rat	ECHA	OECD Guideline 401

Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC ZHM-SYNT

Révision: 02.02.2026

Code du produit: 30509

Page 13 de 20

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 Contient Acide 3- (diisobutoxy-thiophosphorylsulfanyl) -2-méthyl-propionique, Masse de réaction de 1H-Benzotriazole-1-méthanamine, N,N-bis(2-éthylhexyl)-6-méthyl- et 2H-Benzotriazole-2-méthanamine, N,N-bis(2-éthylhexyl)-5-méthyl- et N,N-bis(2-éthylhexyl)-4-méthyl-1H-benzotriazole-1-méthylamine et 2H-benzotriazole-2-méthanamine, N,N-bis(2-éthylhexyl)-4-méthyl- et N, N-bis(2-éthylhexyl)-5-méthyl-1H-benzotriazole-1-méthylamine (international CAS 80595-74-0/80584-90-3).
 Peut produire une réaction allergique.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagenicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation, ingestion, Contact avec la peau, Contact avec les yeux.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

Autres informations

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC ZHM-SYNT

Révision: 02.02.2026

Code du produit: 30509

Page 14 de 20

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
68649-11-6	dimère du 1-décène, hydrogéné					
	Toxicité aiguë pour les poissons	LL50 mg/l	> 1000	96 h	Oncorhynchus mykiss	ECHA OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	> 1000	96 h	Pseudokirchneriella subcapitata	ECHA OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	EL50 mg/l	> 1000	48 h	Daphnia magna	ECHA OECD Guideline 202
64742-54-7	Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités; huile de base - non spécifiée (Note L)					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	> 100	96 h	Pimephales promelas (tête de boule)	REACH Dossier OCDE 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	> 100	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	REACH Dossier OCDE 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	> 10000	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	REACH Dossier OCDE 202
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	>= 1000	14 d	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	REACH Dossier QSAR
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	> 10	21 d	Daphnia magna (puce d'eau géante)	REACH Dossier OCDE 211
72623-86-0	Huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30 base huile neutre, hydrotraitement; huile de base - non spécifiée (Note L)					
	Toxicité aiguë pour les poissons	LL50 mg/l	> 100	96 h	Pimephales promelas (tête de boule)	REACH Dossier OCDE 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	> 100	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	REACH Dossier OCDE 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	EL50 mg/l	> 10000	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	REACH Dossier OCDE 202
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	>= 1000	14 d	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	REACH Dossier QSAR
	Toxicité pour les algues	NOEC mg/l	>= 100	3 d	Pseudokirchneriella subcapitata	REACH Dossier OCDE 201
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	> 10	21 d	Daphnia magna (puce d'eau géante)	REACH Dossier OCDE 211
64742-55-8	Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités; huile de base - non spécifiée (Note L)					
	Toxicité aiguë pour les poissons	LL50 mg/l	> 100	96 h	Pimephales promelas (tête de boule)	REACH Dossier OCDE 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	> 100	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	REACH Dossier OCDE 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	EL50 mg/l	> 10000	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	REACH Dossier OCDE 202
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	>= 1000	14 d	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	REACH Dossier QSAR
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	> 1000	21 d	Daphnia magna (puce d'eau géante)	REACH Dossier OCDE 211
72623-87-1	Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement; huile de base - non spécifiée (Note L)					
	Toxicité aiguë pour les poissons	LL50 mg/l	> 100	96 h	Pimephales promelas	ECHA Dossier OECD Guideline 203
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	>= 1000	14 d	Oncorhynchus mykiss	ECHA Dossier
128-39-2	2,6-di-tert-butylphénol					

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC ZHM-SYNT

Révision: 02.02.2026

Code du produit: 30509

Page 15 de 20

	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	0,45	48 h	Daphnia magna	REACH Registration Dossier	
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	0,035	21 d	Daphnia magna	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 211
268567-32-4	Acide 3- (diisobutoxy-thiophosphorylsulfanyl) -2-méthyl-propionique						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	38 mg/l	96 h	Danio rerio	ECHA	EU Method C.1
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	53 mg/l	48 h	Daphnia magna	ECHA	EU Method C.2

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
64742-54-7	Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités; huile de base - non spécifiée (Note L)			
	OCDE 301B	21 %	28	REACH Dossier
	N'est pas facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
72623-86-0	Huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30 base huile neutre, hydrotraitement; huile de base - non spécifiée (Note L)			
	OCDE 301F	31 %	28	REACH Dossier
	N'est pas facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
64742-55-8	Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités; huile de base - non spécifiée (Note L)			
	OCDE 301B	31 %	28	REACH Dossier
	N'est pas facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
68649-11-6	dimère du 1-décène, hydrogéné	> 6,5
128-39-2	2,6-di-tert-butylphénol	4,5
268567-32-4	Acide 3- (diisobutoxy-thiophosphorylsulfanyl) -2-méthyl-propionique	3,9
	Masse de réaction de 1H-Benzotriazole-1-méthanamine, N,N-bis(2-éthylhexyl)-6-méthyl- et 2H-Benzotriazole-2-méthanamine, N,N-bis(2-éthylhexyl)-5-méthyl- et N,N-bis(2-éthylhexyl)-4-méthyl-1H-benzotriazole-1-méthylamine et 2H-benzotriazole-2-méthanamine, N,N-bis(2-éthylhexyl)-4-méthyl- et N, N-bis(2-éthylhexyl)-5-méthyl-1H-benzotriazole-1-méthylamine (international CAS 80595-74-0/80584-90-3)	6,56

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC ZHM-SYNT

Révision: 02.02.2026

Code du produit: 30509

Page 16 de 20

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
128-39-2	2,6-di-tert-butylphénol	135 - 360	Cyprinus carpio	ECHA
268567-32-4	Acide 3-(diisobutoxy-thiophosphorylsulfanyl)-2-méthyl-propionique	> 1 - < 2	Cyprinus carpio	ECHA
	Masse de réaction de 1H-Benzotriazole-1-méthanamine, N,N-bis(2-éthylhexyl)-6-méthyl- et 2H-Benzotriazole-2-méthanamine, N,N-bis(2-éthylhexyl)-5-méthyl- et N,N-bis(2-éthylhexyl)-4-méthyl-1H-benzotriazole-1-méthylamine et 2H-benzotriazole-2-méthanamine, N,N-bis(2-éthylhexyl)-4-méthyl- et N, N-bis(2-éthylhexyl)-5-méthyl-1H-benzotriazole-1-méthylamine (international CAS 80595-74-0/80584-90-3)	1676		EPIWIN (2011)

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets - Produit

130110 HUILES ET COMBUSTIBLES LIQUIDES USAGÉS (SAUF HUILES ALIMENTAIRES ET HUILES FIGURANT AUX CHAPITRES 05, 12 ET 19); huiles hydrauliques usagées; huiles hydrauliques non chlorées à base minérale; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Résidus

130110 HUILES ET COMBUSTIBLES LIQUIDES USAGÉS (SAUF HUILES ALIMENTAIRES ET HUILES FIGURANT AUX CHAPITRES 05, 12 ET 19); huiles hydrauliques usagées; huiles hydrauliques non chlorées à base minérale; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC ZHM-SYNT

Révision: 02.02.2026

Code du produit: 30509

Page 17 de 20

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT:

Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 75

Indications relatives à la directive
2012/18/UE (SEVESO III):

N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC ZHM-SYNT

Révision: 02.02.2026

Code du produit: 30509

Page 18 de 20

Information supplémentaire

Le produit n'est pas soumis à un étiquetage selon les directives CE ou les lois nationales respectives.

Législation nationale

Limitation d'emploi:	Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).
Classe risque aquatique (D):	2 - présente un danger pour l'eau
Résorption cutanée/sensibilisation:	Provoque des réactions hypersensitives allergiques.

Information supplémentaire

Les réglementations nationales doivent être également observées!

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,15,16.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC ZHM-SYNT

Révision: 02.02.2026

Code du produit: 30509

Page 19 de 20

Abréviations et acronymes

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë, catégorie de danger 4
Asp. Tox. 1: Danger par aspiration, catégorie de danger 1
Skin Irrit. 2: Irritation cutanée, catégorie de danger 2
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves, catégorie de danger 1
Eye Irrit. 2: Irritation oculaire, catégorie de danger 2
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1
Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1B
Repr. 2: Toxicité pour la reproduction, catégorie de danger 2
Aquatic Acute 1: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité aiguë 1
Aquatic Chronic 1: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité chronique 1
Aquatic Chronic 2: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité chronique 2
Aquatic Chronic 3: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité chronique 3
Aquatic Chronic 4: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité chronique 4
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service
LC50: Lethal concentration, 50%
LD50: Lethal dose, 50%
CLP: Classification, labelling and Packaging
REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals
GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals
UN: United Nations
DNEL: Derived No Effect Level
DMEL: Derived Minimal Effect Level
PNEC: Predicted No Effect Concentration
ATE: Acute toxicity estimate
LL50: Lethal loading, 50%
EL50: Effect loading, 50%
EC50: Effective Concentration 50%
ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate
NOEC: No Observed Effect Concentration
BCF: Bio-concentration factor
PBT: persistent, bioaccumulative, toxic
vPvB: very persistent, very bioaccumulative
RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail
ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways
(Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation
intérieures)
EmS: Emergency Schedules
MFAG: Medical First Aid Guide
ICAO: International Civil Aviation Organization
MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
IBC: Intermediate Bulk Container
SVHC: Substance of Very High Concern
Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et
évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

Les principales références bibliographiques et sources de données

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et
évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations). (v.1.2, 2013)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC ZHM-SYNT

Révision: 02.02.2026

Code du produit: 30509

Page 20 de 20

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Acute Tox. 4; H332	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3; H412	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H361fd	Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
EUH208	Contient Acide 3- (diisobutoxy-thiophosphorylsulfanyl) -2-méthyl-propionique, Masse de réaction de 1H-Benzotriazole-1-méthanamine, N,N-bis(2-éthylhexyl)-6-méthyl- et 2H-Benzotriazole-2-méthanamine, N,N-bis(2-éthylhexyl)-5-méthyl- et N,N-bis(2-éthylhexyl)-4-méthyl-1H-benzotriazole-1-méthylamine et 2H-benzotriazole-2-méthanamine, N,N-bis(2-éthylhexyl)-4-méthyl- et N, N-bis(2-éthylhexyl)-5-méthyl-1H-benzotriazole-1-méthylamine (international CAS 80595-74 -0/80584-90-3). Peut produire une réaction allergique.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur. Les données mentionnées ci-dessus correspondent à l'état actuel de nos connaissances et de notre expérience. Elles servent à décrire notre produit en relation avec les exigences de sécurité et ne garantissent pas de caractéristiques du produit. Nous ne pouvons garantir l'exactitude et l'intégralité des informations.

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)